

Image not found or type unknown



Création d'un site de dropshipping

Par **MoonMan**, le **09/07/2018** à **11:58**

Bonjour

je suis sur le point de créer mon entreprise de e.commerce Mode en dropshipping j'ai trouvé un fournisseurs mais hélas il n'a pas tout ce que je souhaite proposer.

Je souhaite savoir si je peux également revendre des articles que mon site que j'ai acheté dans un magasin en liquidation ?

Merci de votre réponse

En attendant je vous souhaite une belle journée

MoonMan

Par **Me Elias Bourran**, le **01/06/2020** à **23:57**

Bonjour,

Dans le cadre de votre activité de dropshipping, vous pouvez effectivement vendre dans votre boutique en ligne des biens achetés dans un magasin en liquidation.

Attention toutefois, les règles de TVA applicables seront différentes.

J'ai rédigé un article sur le sujet qui vous permettra d'y voir plus clair :

<https://beaubourg-avocats.fr/dropshipping-legal-france/>

Vous souhaitant une bonne lecture.

Bien cordialement.

Par **Lag0**, le **02/06/2020** à **07:52**

Bonjour,

Une réponse qui tombe pratiquement deux ans après la question, on peut se demander si le but n'est pas juste de glisser un lien (publicité déguisée)...